



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

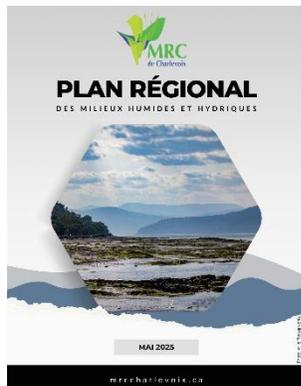
Pour diffusion immédiate

Le plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de Charlevoix est approuvé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Baie-Saint-Paul, le 8 juillet 2025 – La MRC de Charlevoix est heureuse d'annoncer que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a approuvé, le 17 juin dernier, son premier plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).

Amorcé il y a près de cinq ans, l'élaboration du PRMHH a donné lieu à plusieurs travaux de recherche, d'analyses, et de concertation, tant avec divers partenaires qu'avec les municipalités locales. Le document comprend ainsi un **portrait du territoire** et un **contexte environnemental** qui fait état de l'identification, de la délimitation et de la caractérisation des nombreux milieux humides et hydriques, estimés à plus de 4 000 sur l'ensemble du territoire de la MRC de Charlevoix.

Le plan s'appuie sur un **diagnostic** qui a permis d'identifier et de caractériser les forces, faiblesses, opportunités et menaces propres à chaque site, en fonction de l'hydrographie spécifique à la région. Il permet ainsi de comparer les milieux d'intérêt pour la conservation avec les intentions d'aménagement exprimées dans le schéma d'aménagement et les principaux projets de développement prévus en vue de présenter un **engagement de conservation**.



Enfin, le PRMHH établit un **plan d'action** comprenant 15 actions ciblées que la MRC de Charlevoix prévoit mettre en œuvre sur la période 2025-2035 afin de renforcer la protection des milieux humides et hydriques, contribuant ainsi à l'objectif collectif d'aucune perte nette. Le premier projet qui sera initié en 2025 consiste à acquérir des données spécifiques sur les écosystèmes forestiers, notamment les corridors écologiques, en vue de bonifier notre connaissance pour l'ensemble de nos milieux naturels d'intérêt, et ce dans le but de pouvoir mieux intervenir et mettre en valeur certains de nos milieux fragiles ou exceptionnels. Il s'agit d'un travail essentiel dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

« Ce PRMHH constitue un outil stratégique supplémentaire pour éclairer la prise de décision et faciliter le passage à l'action favorisant le développement durable du territoire. En agissant pour mieux protéger et mettre en valeur les milieux humides et hydriques, la MRC adopte une approche visant à garantir que cette ressource naturelle d'intérêt collectif conserve ses nombreux bienfaits pour les générations présentes et futures », a précisé le préfet, monsieur Patrick Lavoie.

Le PRMHH est disponible pour consultation sur le site Internet de la MRC de Charlevoix au mrccharlevoix.ca dans la section *aménagement du territoire- PRMHH*.

-30-

Sources :

Karine Horvath, directrice générale et greffière-
trésorière
MRC Charlevoix
418 435-2639, poste 6002
khorvath@mrccharlevoix.ca

Myriam Gauthier, conseillère en communication et en
administration
MRC de Charlevoix
418 435-2639, poste 6904
mgauthier@mrccharlevoix.ca